Association Moto-Cyclecariste de France

12 rue Mozart - 92 587 Clichy Cedex - Tel : 01 41 40 31 28 - Fax : 01 41 40 32 55

2eme SUPERCROSS DE MONTPELLIER REGLEMENT PARTICULIER 25 & 26 novembre 2016

Article 1: OBJET

La 2eme édition du Supercross de Montpellier, épreuve finale du championnat de France SX Tour, est organisée par AMCF- SPORT à l'Arena Park&Suites de Montpellier (34).

Cette compétition se déroulera les 25 & 26 Novembre 2016 selon un schéma identique chaque jour.

Elle est placée sous l'égide de la Fédération Internationale de Motocyclisme, de la Fédération Française de Motocyclisme, et de la Ligue Motocycliste du Languedoc-Roussillon. Cette épreuve recevra le visa F.F.M. (en cours) et sera de capacité ZUE.

Les catégories concernées sont SX1 et SX2 + démonstrations de Freestyle international chaque journée de course (qui se déroulera conformément aux prescriptions de l'annexe F.F.M.).

Article 2: SECRETARIAT DE L'ORGANISATION

Avant la manifestation:

AMCF

12, rue Mozart92 587 Clichy Cedex

Tél.: 01.41.40.31.28 - Fax. 01.41.40.32.55

Pendant la manifestation, à partir du jeudi 24 Novembre 2016 à 09h :

Park&Suites Arena Route de la foire 34470 Perols

Tél.: 04 67 17 69 25 www.ps-arena.com

Article 3: CIRCUIT

La longueur du circuit est de 450 mètres. Toutes les courses seront courues dans le même sens selon les indications fournies sur le plan en annexe.

Article 4: JURIDICTION

La compétition est organisée conformément au Code Sportif de la FIM, aux prescriptions de la CMS, au Code Sportif de la FFM, lorsque applicable et au présent Règlement Particulier qui a été examiné et approuvé par la FFM.



Article 5: OFFICIELS

Directeur de course : Joel FAIVRE Délégué : Vincent DUSSOLLIER

Arbitre: Patrick STADLER

Commissaires Techniques : Alain TOOURNIAYRE

Responsable médical : Société DOC 9 et Association MPM

Chronométrage: FFM

Responsable Club AMCF: Pascal AUBERTY PDG AMCF-SPORT: Sophie CASASNOVAS

Directeur Général Park&Suites Arena Montpellier: XXXXXXX

Directeur Sportif: Xavier AUDOUARD

Responsable commissaires: Moto Club Saint Thibery

Article 6: ENGAGEMENTS.

Se référer à l'article 7 du Règlement Général Motocross.

Catégorie SX 1:

Le nombre de pilotes sera limité à 22 maximum :

14 pilotes du Chpt de France SX 1 Outdoor, jusqu'à 4 pilotes sélectionnés par JLFO et la FFM et jusqu'à 4 Wild-Card sélectionnés par l'organisateur.

Les pilotes Wild-Card ne marqueront pas de point dans les différents championnats et ne toucheront pas les primes d'arrivées.

Catégorie SX 2 / Junior :

Le nombre de pilotes sera limité à 24 maximum :

- 12 pilotes issus du Championnat de France SX 2 Outdoor jusqu'à 4 pilotes sélectionnés par JLFO et la FFM;
- 4 pilotes issus du Championnat de France SX Junior Outdoor et jusqu'à 4 pilotes sélectionnés par JLFO et la FFM (les pilotes auront le choix de la cylindrée (125cc 2T ou 250cc 4T).

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit de ne pas valider l'engagement des pilotes dont le niveau sportif serait insuffisant.

Le pilote ayant marqué un point au Championnat de France de Supercross – SX Tour ne pourra participer à une autre épreuve si celle-ci est organisée le même jour que le Championnat de France de Supercross – SX Tour sauf épreuves FIM Europe ou FIM comptant pour un championnat.

Le pilote engagé qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra prévenir la FFM et/ou le délégué du championnat, par écrit et fournir un justificatif médical. En cas d'absence non motivée à une épreuve de championnat, les primes du promoteur ne seront pas versées.

Ces pilotes qualifiés doivent impérativement s'inscrire sur le site internet de la FFM pour valider leur engagement avant le 21 Octobre 2016.

Les pilotes licenciés à l'étranger doivent demander l'autorisation de sortie adéquate à leur fédération nationale et présenter le document au contrôle administratif.

ARTICLE 7 - DOSSARDS ET NUMEROS DE COURSE

La FFM exigera la mise en place de plaques numérotées aux couleurs du partenaire du Championnat de France de Supercross – SX Tour.

Les pilotes du Championnat de France SX Tour doivent impérativement libérer une surface de 250X30 mm sur la partie supérieure de la plaque avant de leur machine. Cet emplacement est réservé aux partenaires du Championnat de France SX Tour ainsi qu'au logo de la FFM. Seul, le respect de cet emplacement (vérifié lors du contrôle technique de la machine) permettra au pilote de disputer l'épreuve.

Les numéros de course seront déterminés par la liste émise par la FFM.

ARTICLE 8 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les vérifications administratives auront lieu :

Lieu : Accueil général et sportif du Park&Suites Arena Montpellier (à déterminer)

Dates:

Jeudi 24 Novembre de 14h à 20h.

Vendredi 25 Novembre de 09h30 à 12h00.

Les vérifications techniques auront lieu : Lieu : Parc Coureur – Paddock intérieur

Dates:

Jeudi 24 Novembre de 14h à 20h

Vendredi 25 Novembre de 09h30 à 12h00.

Samedi 12 décembre de 9h à 12h00.

Après toute absence pour raison de santé, la F.F.M. aura la possibilité de convoquer l'intéressé devant un médecin fédéral pour s'assurer de son aptitude à la reprise de la compétition.

ARTICLE 9 - CONTROLE TECHNIQUE

L'accès à la piste pour les essais ne sera autorisé qu'aux pilotes déjà passés au contrôle technique.

Les pilotes peuvent présenter deux machines au contrôle technique pour les essais et les courses. Les pilotes peuvent changer de machine entre deux courses. Les machines devront être conformes à l'article 8 du Règlement Général Motocross. Carburant : "Toutes les machines doivent être alimentées par du carburant sans plomb, conforme aux spécifications de la FIM".

Mise en parc fermé:

A l'issue de la Finale, le Commissaire Technique fera mettre au parc fermé les trois premières motos de la finale pendant le temps (10 minutes) réglementaire à la recevabilité d'une réclamation.

<u>ARTICLE 10 - DEROULEMENT DES EPREUVES</u>

• 1 Séance d'Essais Libres +1 séance d'Essais Chronométrés : 10 mn

Elles seront organisées en fonction du nombre de pilotes présents et détermineront la mise en place sur la grille pour les demi-finales.

Dans le cas où le nombre des pilotes présents n'est pas un nombre exactement divisible le premier groupe comptera un pilote de plus.

Dans le cas où un ou plusieurs pilotes qualifiés ne prendraient pas le départ dans une des demi-finales, ils seront remplacés par le 1er, 2ème etc. pilotes non qualifiés.

Demi-Finales SX 2 / Junior : 7 mn + 1 tour

2 Demi-finales SX 2: 12 pilotes

La mise en place sur la grille sera en fonction des résultats des essais chronométrés.

1 Repêchage SX 2 / Junior : 4 mn plus 1 tour

Pourront participer au repêchage les pilotes non qualifiés lors des demi-finales. La mise en place sur la grille sera en fonction des résultats du classement des demi-finales.

Demi-Finales SX 1:7 mn + 1 tour

2 Demi-finales SX 1: 11 pilotes

La mise en place sur la grille sera en fonction des résultats des essais chronométrés.

• 1 Repêchage SX 1: 4 mn plus 1 tour

Pourront participer au repêchage les pilotes non qualifiés lors des demi-finales. La mise en place sur la grille sera en fonction des résultats du classement des demi-finales.

• Finale: 9 mn plus 1 tour

Pour les deux catégories, une finale sera disputée par les pilotes qui se seront précédemment qualifiés.

La mise en place sur la grille sera en fonction du classement des demi-finales.

Le nombre de pilotes qualifiés lors des demi-finales, lors des repêchages et pour les finales sera décidé en fonction de la capacité de la piste, par le délégué et le promoteur.

ARTICLE 11 – HORAIRES

VENDREDI 25

NOVEMB	RE		DUREE
14:30	15:00	Répétition présentation	00:30
15:00	15:40	Essais FMX huis-clos	00:40
15:40	15:50	Essais libres SX2 Groupe 1	00:10
15:50	16:00	Essais libres SX2 Groupe 2	00:10
16:00	16:00	Essais libres SX1 Groupe 1	00:10
16:00	16:00	Essais libres SX1 Groupe 2	00:10
16:00	16:20	Réfection piste	00:20
16:20	16:30	Essais chrono SX2 Groupe 1	00:10
16:30	16:40	Essais chrono SX2 Groupe 2	00:10
16:40	16:50	Essais chrono SX1 Groupe 1	00:10
16:50	17:00	Essais chrono SX1 Groupe 2	00:10
17:00	17:50	Fin des essais - Réfection piste	00:50
18:30		Ouverture des portes de la salle	
20:00	20:00	Debut du Show	
20:00	20:20	Présentation des pilotes	00:20
20:20	20:30	FMX Démo 1	00:10
20:30	20:45	1ere 1/2 Finale SX2 / JUNIOR 7 mn + 1T	00:15
20:45	21:00	2eme 1/2 Finale SX2 / JUNIOR 7 mn + 1T	00:15
21:00	21:15	SX1 Demi-finale 1 / 12 tours / 12 pilotes / Top 5 qualifiés	00:15
21:15	21:30	SX1 Demi-finale 2 / 12 tours / 12 pilotes / Top 5 qualifiés	00:15
21:30	21:50	Entracte 1	00:20
21:50	22:10	FMX démo 2 "Best tricks"	00:10
22:10	22:20	SX2 / JUNIOR Repechage	00:10
22:20	22:30	SX1 Repêchage / 12 pilotes / 8 tours / Top 4 qualifiés	00:10
22:30	22:40	Superpôle / 10 pilotes + remise chèques Bud Racing	00:20
22:40	22:55	Entracte 2 / Animations	00:15
22:55	23:15	SX2 / JUNIOR Finale + podium	00:20
23:15	23:35	SX1 Finale / 15 pilotes / 18 tours + podium	00:20
23:35	23:45	FMX démo 3	00:10
23:45		Fin	

SAMEDI 26

NOVEMBI	RE		DUREE
14:30	15:00	Répétition présentation	00:30
15:00	15:40	Essais FMX huis-clos	00:40
15:40	15:50	Essais libres SX2 Groupe 1	00:10
15:50	16:00	Essais libres SX2 Groupe 2	00:10
16:00	16:00	Essais libres SX1 Groupe 1	00:10
16:00	16:00	Essais libres SX1 Groupe 2	00:10
16:00	16:20	Réfection piste	00:20
16:20	16:30	Essais chrono SX2 Groupe 1	00:10
16:30	16:40	Essais chrono SX2 Groupe 2	00:10
16:40	16:50	Essais chrono SX1 Groupe 1	00:10
16:50	17:00	Essais chrono SX1 Groupe 2	00:10
17:00	17:50	Fin des essais - Réfection piste	00:50
18:30		Ouverture des portes de la salle	
20:00	20 Ni	Debut du Show	
20:00	20:20	Présentation des pilotes	00:20
20:20	20:30	FMX Démo 1	00:10
20:30	20:45	1ere 1/2 Finale SX2 / JUNIOR 7 mn + 1T	00:15
20:45	21:00	2eme 1/2 Finale SX2 / JUNIOR 7 mn + 1T	00:15
21:00	21:15	SX1 Demi-finale 1 / 12 tours / 12 pilotes / Top 5 qualifiés	00:15
21:15	21:30	SX1 Demi-finale 2 / 12 tours / 12 pilotes / Top 5 qualifiés	00:15
21:30	21:50	Entracte 1	00:20
21:50	22:10	FMX démo 2 "Best tricks"	00:10
22:10	22:20	SX2 / JUNIOR Repechage	00:10
22:20	22:30	SX1 Repêchage / 12 pilotes / 8 tours / Top 4 qualifiés	00:10
22:30	22:40	Superpôle / 10 pilotes + remise chèques Bud Racing	00:20
22:40	22:55	Entracte 2 / Animations	00:15
22:55	23:15	SX2 / JUNIOR Finale + podium	00:20
23:15	23:35	SX1 Finale / 15 pilotes / 18 tours + podium	00:20
23:35	23:45	FMX démo 3	00:10
23:45		Fin	

Les horaires d'une épreuve de Championnat de France de Supercross – SX Tour sont donnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, suivant les impératifs de la manifestation. Les pilotes doivent être attentifs aux informations données par voie de sonorisation qui les renseignent sur les éventuels changements.

ARTICLE 12 – MECANICIENS

Les mécaniciens des pilotes pourront avoir accès uniquement à la "zone réservée aux mécaniciens" durant les essais et pendant les courses du soir suivant les possibilités de la piste.

Pour ce faire, ils devront arborer le numéro de dossard de leur pilote par un moyen mis à leur disposition par l'organisateur (badge, brassard...)

ARTICLE 13 - PROCEDURE DE DEPART

Le départ sera donné obligatoirement à la grille par le Directeur de Course. Dès son signal, plus aucune intervention mécanique ne pourra se faire avec l'aide d'un mécanicien sur les motos, même s'il y a une interruption de la procédure de départ. Les mécaniciens ne pourront intervenir qu'une fois la grille tombée.

Toutefois un mécanicien pourra uniquement aider son pilote pour la mise en place sur la grille de départ (Bloc fourche – calle de départ si nécessaire).

ARTICLE 14 - ARRET DE LA COURSE

Tout faux départ sera indiqué en brandissant un drapeau rouge. Les coureurs ayant pris le départ devront retourner à la zone d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible.

Si une manche est arrêtée avant que la moitié du temps imparti se soit écoulé, elle sera recommencée pour la durée restant à parcourir.

L'ordre pour le nouveau départ sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant la présentation du drapeau rouge. Le(s) coureur(s) que l'Arbitre jugera responsable(s) de la présentation du drapeau rouge sera (seront) placé(s) derrière les coureurs ayant accompli un nombre de tours égal ou supérieur.

L'Arbitre peut exclure un ou plusieurs coureurs, jugés coupables de l'arrêt de la course, et leur interdire de prendre part au nouveau départ.

Si une manche est arrêtée après que la moitié du temps imparti se soit écoulé, la course sera déclarée terminée. L'ordre d'arrivée sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant la présentation du drapeau rouge.

ARTICLE 15 - CLASSEMENT

Le vainqueur est le coureur qui franchit le premier la ligne d'arrivée.

Pour être classé, les pilotes devront avoir fait au moins 1 tour ou avoir franchi au minimum une fois la boucle informatique d'arrivée.

Pour chacune des manches et la finale (au scratch) le barème des points sera le suivant :

1 ^{er}	20 points	6 ^{ème}	10 points	11 ^{ème}	5 points
2 ^{ème}	17 points	7 ^{ème}	9 points	12 ^{ème}	4 points
3 ^{ème}	15 points	8ème	8 points	13 ^{ème}	3 points
4 ^{ème}	13 points	9ème	7 points	14 ^{ème}	2 points
5 ^{ème}	11 points	10 ^{ème}	6 points	15 ^{ème}	1 point

Pour les catégories Sx 1 et Sx 2 le classement final du Championnat de France de Supercross – SX Tour sera obtenu par addition des points marqués sur la totalité des épreuves.

En cas d'ex æquo, on prendra pour chacun le dernier meilleur résultat qui sera déterminant.

A l'issue de la dernière épreuve, il sera désigné :

- un Champion de France de Supercross Sx Tour catégorie Sx 1
- un Champion de France de Supercross Sx Tour catégorie Sx 2
- un Champion de France de Supercross Sx Tour catégorie Sx Junior

ARTICLE 16 - LISTE DES PRIX D'ARRIVEE*

Les prix d'arrivée doivent être versés à la fin de la manifestation

	FINALE SX 2					
1er	850 €	9ème	150 €			
2ème	700 €	10ème	150 €			
3ème	550 €	11ème	150 €			
4ème	400 €	12ème	150 €			
5ème	300 €	13ème	150 €			
6ème	200 €	14ème	150 €			
7ème	150 €					
8ème	150 €	TOTAL	4 200 €			

FINALE-SX 1					
1er	2 500 €	11ème	350 €		
2ème	2 000 €	12ème	300 €		
3ème	1 500 €	13ème	300 €		
4ème	1 000 €	14ème	300 €		
5ème	800€	15ème	150 €		
6ème	700 €	16ème	150 €		
7ème	600€	17ème	150 €		
8ème	500 €	18ème	150 €		
9ème	450 €				
10ème	400€	TOTAL	12 300 €		

Soit un total de : 4 200 € SX 2 +12 300 € Finale SX1 = 16 500 €

Condition : Participation du pilote à toutes les épreuves sauf blessure. Toute épreuve non-disputée (sauf blessure) entrainera l'annulation intégrale des primes.

ARTICLE 17 – PODIUM

Sauf en cas de force majeur, la présence des lauréats est obligatoire sur le podium. Une amende de 150 € sera infligée à tout pilote qui se déroberait à cette obligation.

ARTICLE 18 - ROLE DES OFFICIELS

Les manifestations de Supercross sont organisées sur le principe du contrôle par un arbitre.

L'autorité et les responsabilités de l'arbitre sont les suivantes :

L'arbitre exerce le contrôle suprême de la manifestation et il doit s'assurer que tous les règlements sont respectés.

L'arbitre n'a aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et n'a aucune tâche exécutive autre que celles définies dans ce règlement.

Il doit être présent la veille de la manifestation et jusqu'à ce que ses fonctions soient terminées à la fin des entraînements et de la manifestation soit au moins 30 minutes après l'affichage des résultats.

En compagnie du Directeur de Course, il doit inspecter la piste et les protections avant le début des entraînements et de la manifestation.

Il doit s'assurer que toutes ses décisions ayant une influence ou modifiant le programme publié, telles que reprise d'une course, exclusion d'un coureur, ajournement, arrêt ou annulation de la manifestation, soient immédiatement communiquées au Directeur de Course pour qu'il puisse agir.

L'arbitre doit arrêter la manifestation jusqu'à ce qu'il ait été donné suite à ses décisions et il doit s'assurer que les motifs des décisions ainsi que tout retard soient expliqués au public par le speaker.

Il peut arrêter, ajourner ou faire annuler une manifestation ou une partie de celle-ci pour toute raison qui, selon lui, justifie une telle action. Aucune autre personne ne peut arrêter, ajourner ou faire annuler une manifestation ou une partie de cette dernière.

Cependant, le Directeur de Course doit être consulté avant qu'une telle décision ne soit prise si cette dernière est rendue nécessaire par les conditions atmosphériques qui peuvent avoir une influence sur la surface de la piste.

L'arbitre peut infliger une sanction à toute personne qui ne se conforme pas au règlement ou aux instructions données, ou est coupable de mauvaise conduite, d'attitude déloyale ou indélicate ou qui manifeste, soit par la parole ou le geste, son désaccord sur une décision prise par l'arbitre ou autres officiels autorisés à le faire. La sanction peut prendre la forme d'une amende, d'une exclusion d'un coureur d'une ou plusieurs courses, d'un retrait de la manifestation et/ou d'un avertissement pour qu'elle prenne les mesures jugées appropriées.

L'arbitre étudiera immédiatement toute réclamation qui lui est soumise par l'intermédiaire du Directeur de Course conformément au Code Sportif de la FFM et du règlement.

De même pour toutes les épreuves de Championnat, la FFM désignera une équipe de chronométrage.

L'organisateur doit envoyer aux officiels le Règlement Particulier de la manifestation et le plan du circuit.

ARTICLE 19 - APPLICATION DU REGLEMENT

Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par un Commissaire placé par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité.

L'intervention d'un mécanicien ne pourra s'exercer que dans les limites de l'espace dit «zone mécanique».

D'autre part, il est interdit de "couper" le parcours. Le fait d'essayer d'obtenir un avantage en coupant le parcours, entraînera l'exclusion des essais qualificatifs et/ou de la course en question. Si nécessaire, le Jury décidera de sanctions supplémentaires.

Afin de ne pas en tirer avantage, un coureur qui sort de la piste peut uniquement continuer la course s'il revient prudemment sur la piste au point le plus proche de l'endroit où il l'a quittée.

Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M., le Jury d'une épreuve a toujours le droit de prendre les décisions d'urgences en cas de force majeure ou de sécurité.

Tous les points non prévus au présent règlement seront étudiés par le Jury.

Toute contestation ou litige s'y rapportant seront soumis au TNDA.

Les clubs et les coureurs qui ne respecteraient pas le présent règlement pourront être pénalisés.

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE.

ARTICLE 20 – RECLAMATION

Toutes les réclamations seront présentées dès que la raison de la réclamation est connue ; elles doivent être faites par écrit, accompagnées de la caution, et remises au Directeur de Course pour transmission à l'arbitre.

Les réclamations relatives à une erreur, irrégularité ou action frauduleuse pouvant influencer le résultat d'une course dans laquelle le coureur concerné (et/ou la machine impliquée) doit prendre part ultérieurement, doivent être présentées avant que les coureurs ne quittent la zone d'attente du départ pour participer à cette manche.

Si une réclamation concerne un incident durant la course, elle doit être présentée avant que les coureurs quittent la zone d'attente du départ pour la manche suivante. Si un incident donnant lieu à une réclamation se produit dans la dernière course de la manifestation, la réclamation doit être présentée après l'affichage résultats dans les 10 minutes oralement et pour être recevable confirmée dans un délai de 30mn après l'affichage.

Il est rappelé que le montant du droit de réclamation est de 75 €. Il doit être déposé auprès du Directeur de Course lorsqu'il s'agit de réclamations relatives aux classements et doit être assorti d'une caution de 75 €, lorsqu'il suppose un démontage du moteur.

ARTICLE 21 - ACCES PISTE

Seuls les officiels, les pilotes, le personnel de maintenance de la piste et les journalistes professionnels (en nombre limité, autorisation fournie par le promoteur) auront accès à la piste pendant les séances d'essais et les courses.

Les mécaniciens devront rester dans la zone qui leur est réservée.

Aucune assistance n'est autorisée en dehors de cette zone sous peine de disqualification.

Article 22: ASSURANCE

Par le fait de l'approbation du bulletin d'engagement, la Fédération Motocycliste Nationale du coureur certifie que celui-ci est assuré, conformément aux prescriptions de la FFM et F.I.M.

L'organisateur a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile des concurrents en cas d'accident survenant au cours de la manifestation (courses et essais) conformément au Code Sportif de la FFM et de La F.I.M.

Dans le cadre de cette assurance, la démonstration de Freestyle est incluse.

L'organisateur décline toute responsabilité pour des dommages occasionnés aux machines, aux accessoires et au matériel consécutivement à un accident, au feu ou à tout autre incident.

Parc coureur : Il est rappelé aux concurrents que leurs motos et leur matériel sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation.

Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Article 23 : PASSES ET ACCES PADDOCK EXTERIEUR

Les pilotes français disposeront chacun d'un accès véhicule pour le paddock extérieur (le gardien à l'entrée du paddock les pointera sur la liste fournie par l'organisation) et de 6 passes entrée stade (1 pass pilote + 1 pass mecanos + 4 passes accompagnants) pour la durée de la manifestation.

Les pilotes doivent transmettre les noms des destinataires des passes à l'avance à l'organisateur, ou au plus tard lors du contrôle administratif.

Ces personnes, munies d'une pièce d'identité, doivent retirer leur passe à l'accueil du stade, au plus tard à 19h vendredi et samedi.

Nota : la revente de passes et/ou d'invitations est interdite par la loi et donc passible de poursuites, qui qu'en soit l'instigateur.

10 octobre 2016

LIGUE MOTOCYCLISTE LANGUEDOC ROUSSILLON

Commission

de Moto Cross Le Président

Joël TERRASSON

30/09/2016

LIGUE MOTOCYCLISTE ILE DE ERANCE

6, rue du 8 ma 1935 914 C LIMOURS Tê: 4 90 48 45 liguemoto d' Swanadco fr

U.SA nº03/52 2016

Visa 16/0991 @ 24/10/16

